

UE PEPITE Patent Project

1) Scénario pédagogique :

Contexte : Cette UE a pour objectif de faire travailler des groupes d'étudiants en mode projet dans les domaines de l'entrepreneuriat et de l'innovation.

Scénario : présenter en 10 minutes un projet de création d'entreprise innovante basée sur l'exploitation d'un brevet réel fourni par une équipe de recherche locale dans le but d'être sélectionné par une structure d'accompagnement de type incubateur.

Objectifs pédagogiques et public visé: sensibiliser des étudiants de premier et de deuxième cycle universitaire aux notions d'innovation, de transfert de technologie et d'entrepreneuriat. Les faire travailler en mode projet pour leur faire acquérir par eux même des notions en :

- structure juridique des entreprises
- propriété intellectuelle
- bilan comptables et financier
- marketing
- étude de marché
- business plan

Déroulement : Cette UE se déroule au **deuxième semestre universitaire**, de fin janvier à la mi-avril et est constituée de deux parties : une formation sous la forme d'un séminaire de 3 jours apportant aux étudiants les outils leur permettant, dans la seconde partie, de monter un projet de création d'entreprise innovante en mode « apprentissage par l'action » (learning by doing).

Ce travail repose sur l'analyse et un projet d'application d'un brevet réel fourni par une équipe de recherche locale partie-prenante du projet.

2) Première partie théorique:

Donner aux étudiants des apports théoriques par une série de tables rondes ou de conférences dispensées lors d'un mini séminaire de 3 jours/18h (voir programme).

3) Deuxième partie pratique:

Les étudiants travailleront par groupe de 5 **en mode projet à partir d'un brevet** attribué par l'équipe pédagogique et désigneront parmi eux un chef de projet qui sera l'interlocuteur privilégié avec l'équipe pédagogique et l'ensemble des intervenants. Chaque groupe sera encadré par un coach (chargé d'affaire d'une structure d'accompagnement de type incubateur, membre de la SATT ; créateur d'entreprise...) et aura un accès ponctuellement à des experts issus du secteur public ou privé dans les domaines marketing/financier, propriété industrielle, finance, valorisation.

Le rôle du coach sera tout au long de l'UE de cadrer le travail du groupe dont il est responsable, en apportant une méthodologie générale de la création d'entreprise et l'orientant vers des personnes ressources. Les intervenants au niveau de la deuxième partie de cette UE pourront être soit référent pour un ou plusieurs groupes soit une personne ressource dans un des domaines clefs de la création d'entreprise, soit les deux.

Le leader prendra rendez-vous avec chaque expert qui les recevra selon des modalités de lieux et d'horaire prédéfinis le groupe. Le temps dispensé par chaque personne ressource sera également prédéfinis et comptabilisé.

Chaque groupe, sous le contrôle de son coach, devra valider 4 étapes formelles qui constitueront 4 objectifs livrables qui seront notés.

Calendrier 2018 prévisionnel :

1. **6 au 8 février** : Séminaire « formation outil » à la création d'entreprise innovante. Constitution de groupes de 5 étudiants qui se choisissent un leader. Chaque groupe sera placé sous la responsabilité d'un référent professionnel ou universitaire qui pourra suivre plusieurs groupes. Les brevets seront attribués le deuxième jour du séminaire après constitution des groupes.
2. **15 février** : **Livable 1** : remise d'une note de synthèse d'une page maximum concernant l'analyse scientifique du brevet, après rencontres et échanges avec les inventeurs. Format : Times new roman 12, interligne 1.15.

3. **22 Février : Livrable 2** : mise en perspective du brevet : positionnement par rapport à l'existant, applications possibles, idée de création d'activité. Note de synthèse, 1 page maximum
4. **8 mars : Livrable 3** : réalisation de l'étude de marché. Note de synthèse, 3 pages maximum
5. **22 mars : Livrable 4** : modèle économique et stratégie de développement. Note de synthèse, 3 pages maximum.
6. **5 avril : Livrable 5** : compte prévisionnel.
7. **12 avril** : Pitch devant un jury mixte d'universitaires et de professionnels spécialistes de la création d'entreprise. Cette présentation devra répondre aux questions suivantes :
 - i. Qui porte le projet, avec quel statut ?
 - ii. A quel besoin répond-on avec la création de cette entreprise ?
 - iii. Quel est le marché (taille, segmentation, secteur visé) ?
 - iv. Quels sont le modèle économique et la ou les stratégie (s) de développement ?
 - v. Quels sont le compte prévisionnel et le plan de financement envisagés ?